



COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Deuxième session
Genève, 3 mars 1969
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

RELATIONS DE TRAVAIL ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 3
I. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANES DES NATIONS UNIES ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS	4 - 17
A. COLLABORATION CONCERNANT CERTAINS SUJETS PRIORITAIRES .	7 - 14
1. Vente internationale d'objets mobiliers corporels .	7 - 11
2. Paiements internationaux	12 - 14
B. COLLABORATION CONCERNANT CERTAINS AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION	15 - 17
1. Législation des transports maritimes internationaux	15
2. Formation et assistance en matière de droit commercial international	16
3. Bibliographie du droit commercial international ...	17
II. DISPOSITIONS PRISES POUR PERMETTRE A DES OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES D'ASSISTER A LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION	18 - 19
III. SERVICE DES DOCUMENTS	20
ANNEXE. LISTE DES ORGANES ET ORGANISATIONS QUI ONT ETE INVITES A ASSISTER A LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION EN TANT QU'OBSERVATEURS OU QUI ONT ETE INFORMES DE LA DATE ET DU LIEU DE CETTE SESSION	

INTRODUCTION

1. A sa première session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a examiné, sous le point 5 c) de son ordre du jour, la question des relations de travail et de la collaboration avec d'autres organismes^{1/}.
2. La Commission, qui était saisie d'une note du Secrétaire général intitulée "Relations de travail et collaboration avec d'autres organes et organisations qui s'intéressent au droit commercial international"^{2/}, a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa deuxième session^{3/}.
3. La présente note a pour objet de donner à la Commission des renseignements
 - a) Sur la collaboration qui s'est établie depuis la fin de la première session avec d'autres organes des Nations Unies et avec d'autres organisations qui s'intéressent à certaines des questions inscrites au programme de travail actuel ou à l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission (Chapitre I);
 - b) Sur les dispositions prises pour permettre à des observateurs d'organisations internationales d'assister à la deuxième session de la Commission (Chapitre II); et
 - c) Sur les organisations auxquelles sera fait le service des documents ayant trait aux travaux de la Commission (Chapitre III).

I. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANES DES NATIONS UNIES ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

4. Sous la rubrique "Collaboration avec d'autres organisations", le rapport de la Commission sur les travaux de sa première session contient les deux paragraphes suivants :

"34. Pour les travaux qu'elle effectuera sur les sujets qu'elle a retenus comme sujets prioritaires, la Commission a jugé souhaitable de collaborer avec les organes et organisations qui s'emploient à favoriser l'harmonisation et l'unification progressives de ces aspects du droit commercial international.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de la première session, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 16 (A/7216), par. 56, p. 28).

2/ A/CN.9/7.

3/ A/7216, par. 56, p. 28.

35. A cette fin, la Commission a décidé de demander au Secrétaire général d'engager avec les organes et organisations intéressés les consultations qui se révéleraient nécessaires aux différents stades des travaux." ^{4/}

5. En outre, pour la plupart des sujets prioritaires, la Commission a donné des directives plus précises au sujet des consultations à mener avec les organes et organisations intéressés.

6. Il est brièvement rendu compte ci-après de la collaboration et des relations de travail qui ont été établies avec des organes des Nations Unies et d'autres organisations.

A. COLLABORATION CONCERNANT CERTAINS SUJETS PRIORITAIRES

1. Vente internationale d'objets mobiliers corporels

a) Les Conventions de La Haye de 1964

7. Conformément à la décision de la Commission^{5/}, le Secrétaire général a communiqué le texte des réponses et études que des gouvernements lui avaient adressées au sujet des Conventions de La Haye de 1964^{6/}, ainsi que l'analyse de ces réponses et études^{7/}, à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) aux fins d'observations.

b) La Convention de La Haye de 1955

8. Conformément à la décision de la Commission^{8/}, le Secrétaire général a communiqué le texte des réponses reçues de gouvernements^{9/} à la Conférence de droit international privé de La Haye. Le Secrétaire général de la Conférence de La Haye a présenté des observations au sujet de ces réponses^{10/}.

^{4/} Ibid., p. 26.

^{5/} Ibid., par. 14 D et E, p. 21.

^{6/} A/CN.9/11, Corr.1 et Add.1.

^{7/} A/CN.9/17.

^{8/} A/7216, par. 16 et 17, p. 21 et 22.

^{9/} A/CN.9/12 et Add.1.

^{10/} A/CN.9/12/Add.2

c) Conditions générales de vente, contrats types, Incoterms et autres termes commerciaux

i) Conditions générales de vente et contrats types

9. Comme suite à la demande de la Commission^{11/}, le Secrétaire général a consulté le secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), les autres commissions économiques régionales et d'autres organisations intéressées au sujet des conditions générales de vente et des contrats types et les a priés d'aider le Secrétariat à réunir les textes de conditions générales de vente et de contrats types établis par des organisations internationales ou nationales ou sous l'égide de ces organisations et utilisés dans le commerce international.

10. Le secrétariat de la CEE et d'autres organisations ont présenté des observations de fond^{12/} sur lesquelles le Secrétaire général s'est fondé pour préparer un rapport préliminaire examinant la possibilité d'encourager une utilisation plus large des conditions générales de vente et contrats types existants^{13/}.

ii) Incoterms et autres termes commerciaux

11. Comme la Commission l'en a prié à sa première session^{14/}, le Secrétaire général a invité la Chambre de commerce internationale à faire à l'intention de la Commission un rapport sur cette question. En réponse à la demande du Secrétaire général, la Chambre de commerce internationale a présenté un rapport intitulé "Développer l'usage et l'adoption des Incoterms"^{15/}.

2. Paiements internationaux

a) Instruments négociables

12. Conformément aux décisions prises par la Commission^{16/} au sujet des instruments négociables, le Secrétaire général, après consultations, a invité l'UNIDROIT à rédiger une étude sur les mesures qui pourraient être adoptées pour favoriser l'harmonisation et l'unification du droit en matière d'instruments négociables eu égard aux transactions intéressant des pays différents. L'étude préliminaire de l'UNIDROIT a été reproduite sous la cote A/CN.9/19.

^{11/} A/7216, par. 19, p. 22.

^{12/} A/CN.9/18, Annexe II

^{13/} A/CN.9/18.

^{14/} A/7216, par. 20, p. 22.

^{15/} A/CN.9/14.

^{16/} A/7216, par. 26, p. 24.

b) Crédits bancaires commerciaux

13. Comme suite à la demande de la Commission^{17/}, le Secrétaire général a invité la Chambre de commerce internationale à rédiger une étude sur la question. L'étude ainsi rédigée par la CCI^{18/} a été transmise à divers organes et organisations intéressés pour observations. Les observations faites par certaines de ces organisations ont été résumées dans le document A/CN.9/15 et Add.1.

c) Garanties et sûretés

14. Lorsqu'il a rédigé l'étude préliminaire demandée par la Commission^{19/} sur la question de l'harmonisation et de l'unification du droit des garanties et des sûretés en matière de paiements internationaux, le Secrétariat a procédé à des consultations avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, avec des experts du commerce extérieur d'un pays à économie planifiée et, par l'entremise de la National Association of Credit Management, avec certaines banques et milieux d'affaires^{20/}.

B. COLLABORATION CONCERNANT CERTAINS AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Législation des transports maritimes internationaux

15. La collaboration et les relations de travail qui se sont établies avec le secrétariat de la CNUCED à ce sujet sont décrites dans le document A/CN.9/23 intitulé : "Question de l'inscription de la législation des transports maritimes internationaux parmi les questions prioritaires du programme de travail".

2. Formation et assistance en matière de droit commercial international

16. Lorsque, comme le lui avait demandé la Commission^{21/}, le Secrétaire général a rédigé le rapport sur les moyens d'établir des relations de coopération avec des institutions, organisations et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant des activités de formation ou d'assistance en matière de droit commercial international, il est entré en rapport avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Le document A/CN.9/27 contient tous renseignements à cet égard.

^{17/} A/7216, par. 28, p. 24.

^{18/} A/CN.9/15, Annexe I.

^{19/} A/7216, par. 29, p. 24.

^{20/} A/CN.9/20, p. 2 et 3.

^{21/} A/7216, par. 67, p. 32

3. Bibliographie du droit commercial international

17. En ce qui concerne l'établissement d'une bibliographie portant sur certains aspects du droit commercial international, le Secrétaire général a fait les démarches voulues et a obtenu l'assistance de la Parker School of Foreign and Comparative Law de l'Université Columbia, New York^{22/}.

II. DISPOSITIONS PRISES POUR PERMETTRE A DES OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES D'ASSISTER A LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION

18. Conformément aux directives de la Commission^{23/}, le Secrétaire général a invité la Conférence de droit international privé de La Haye, l'UNIDROIT et les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI), à assister à la deuxième session de la Commission en qualité d'observateurs. Une invitation analogue a été adressée au Secrétaire général de la CNUCED, au Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) et au Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale. Un certain nombre d'autres organes et services de l'ONU, d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales et autres organisations internationales, que l'un quelconque des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session peut intéresser particulièrement, ont été informés de la date et du lieu de la deuxième session.

19. Une liste des organes et organisations ainsi invités ou informés est donnée en annexe à la présente note.

III. SERVICE DES DOCUMENTS

20. La Commission a prié le Secrétaire général d'établir la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales qui s'intéressent aux questions prioritaires inscrites au programme de travail de la Commission afin de leur adresser les documents relatifs aux travaux de la Commission^{24/}. Les

^{22/} A/CN.9/24.

^{23/} A/7216, par. 56, p. 28.

^{24/} Ibid., par. 56, p. 28.

organisations dont le nom figure en annexe à la présente note, mis à part les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies auxquels le service des documents des Nations Unies est régulièrement assuré, ont été inscrites sur la liste des destinataires des documents de la Commission.

ANNEXE

LISTE DES ORGANES ET ORGANISATIONS QUI ONT ETE INVITES
A ASSISTER A LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION EN
TANT QU'OBSERVATEURS OU QUI ONT ETE INFORMES DE LA
DATE ET DU LIEU DE CETTE SESSION

Organes et services de l'Organisation des Nations Unies

Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
Commission économique pour l'Europe
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Département des affaires économiques et sociales
Institut de formation et de recherche des Nations Unies
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Programme de développement des Nations Unies

Institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Bureau international du Travail
Fonds monétaire international
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Autres organisations intergouvernementales

Association européenne de libre-échange
Association latino-américaine de libre-échange
Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Banque interaméricaine de développement

/...

Banque des règlements internationaux
Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle
Comité consultatif juridique africano-asiatique
Commission des communautés européennes
Conférence de droit international privé de La Haye
Conseil d'aide économique mutuelle
Conseil de l'Europe
Conseil des communautés européennes
Institut international pour l'unification du droit privé
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération économique et de développement
Organisation de l'unité africaine
Organisation des Etats américains

Organisations non gouvernementales

Académie de droit international de La Haye
Association de droit pour l'Asie et le Pacifique occidental
Association du droit international
Association internationale de droit africain
Association internationale des sciences juridiques
Association internationale pour la promotion et la protection des investissements
privés en territoires étrangers
Centre de la paix mondiale par le droit
Centre juridique international
Chambre de commerce internationale
Chambre internationale de la marine marchande
Comité maritime international
Commission interaméricaine d'arbitrage commercial
Fédération internationale des armateurs
Institut de droit international
Institut interaméricain d'études juridiques internationales

Institut international des caisses d'épargne

International Banking Research Institute

International Bar Association

National Association of Credit Management

Organisation afro-asiatique de coopération économique

Organisation juridique internationale pour les pays en voie de développement

Union internationale de la navigation fluviale
